CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
VILLE DE GRACEFIELD

Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Gracefield, tenue le 10 janvier 2022, à la salle du conseil, située au 3, rue de la Polyvalente, Gracefield, à 19 h 00.

Sont présents, les membres du conseil : Madeleine Caron, Alain Labelle, Daniel-Luc Tremblay, Mélanie Lefebvre, Hugo Guénette et Jean-Philippe Caron.

Les membres du conseil forment quorum sous la présidence du maire, Monsieur Mathieu Caron.

Sont également présents, le Directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert et la Directrice générale adjointe et greffière adjointe, Madame Raymonde Tremblay.

La séance du conseil se tient conformément au règlement de régie interne no. 136-2016.

Sauf indication contraire dans les termes mêmes d'une résolution, l'expression, « adoptée à l'unanimité », présente dans le procès-verbal, doit s'entendre comme incluant le maire.

La séance du conseil est tenue à huis clos en raison de la pandémie actuelle de la Covid-19.

2022-01-001 Ouverture de la séance ordinaire

Il est proposé par le conseiller Jean-Philippe Caron et résolu :

Que la présente séance soit ouverte, il est 19 h 03.

Le maire Monsieur Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LÉGISLATION

2022-01-002 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Alain Labelle, appuyé par la conseillère Mélanie Lefebvre et résolu d'adopter l'ordre du jour avec ses ajouts et ses reports :

1- Ouverture de la séance

2- Législation

2-1 Adoption de l'ordre du jour
2-2 Adoption des procès-verbaux
- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 décembre 2021
- Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 décembre 2021

3- Administration

3-1 Adoption des comptes municipaux – Décembre 2021
3-2 Engagement des dépenses – Janvier 2021
3-3 Dépôt des activités de fonctionnement et d'investissements à des fins fiscales au 31 décembre 2021
3-4 **(Reporté)** Adoption du règlement numéro 212-2021 décrétant la création d'un fonds de roulement

4- Ajournement de la séance si nécessaire

5- Urbanisme et environnement

5-1 Abolir le poste de l'employé 14-0002
5-2 Création d'un poste de préposé à l'urbanisme permanent et affichage du poste à l'interne et à l'externe

6- Transport

6-1 Offre de services pour le déneigement du chemin Parker entre l'auberge Misquah et le chemin Simpson, par les Services d'entretien Crêtes et Rémillard
6-2 Excavatech JL – Autorisation de paiement de la facture 004324
6-3 **(Ajout)** Programme d'aide à la voirie locale – PAVL – Volet ERL

7- Hygiène du milieu

7-1 Proposition de services professionnels pour de l'assistance technique à l'opération des ouvrages de traitement d'eau

8- Loisirs et culture

8-1 Modification de la résolution 2021-12-498 pour la demande de permis de réunion pour le Carnaval d'hiver 2022
8-2 Modification de la résolution 2021-12-497 pour les dates pour le Carnaval d'hiver 2022
8-3 Demande de financement – Fondation de la Faune 2022-2023 – Programme d'ensemencement pour la relève à la Pêche (PERP)
8-4 Demande dans le cadre du Programme d'emplois d'été Canada 2022
8-5 Octroi du contrat suite à l'appel d'offres public numéro 08-2021 pour la fourniture de fleurs pour la saison estivale 2022 **–** Suivi de la résolution 2021-11-441

9- Sécurité publique

9-1 Schéma de couverture de risques en sécurité incendie (SRSCI) - Rapport annuel d'activités 2020-2021 - AN 4 - Ville de Gracefield

9-2 Appel d'offres public pour l'achat d'appareils respiratoires avec accessoires

10- **Rapport de comités**

11- **Période de questions**

12- **Correspondance**

13- **Varia**

14- **Levée de la séance**

2022-01-003 Adoption des procès-verbaux

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 333 de la LCV, les membres du conseil ont reçu copie des procès-verbaux dans les délais prescrits ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Labelle, appuyé par le conseiller Jean-Philippe Caron et résolu :

Que les procès-verbaux suivants soient adoptés et que dispense de lecture soit faite, ce document ayant été expédié au préalable :

- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 décembre 2021
- Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 décembre 2021

Le maire Monsieur Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADMINISTRATION

2022-01-004 Adoption des comptes municipaux / Décembre 2021

CONSIDÉRANT que les comptes municipaux pour le mois de décembre sont déposés :

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Labelle, appuyé par le conseiller Daniel-Luc Tremblay et résolu :

Que ce conseil décrète le paiement des dépenses d'administration courantes, approuve la liste des dépenses incompressibles déjà payées, le tout tel que déposé au comité des finances, pour un total de 1 402 968.82 $.

- Salaires nets : 180 081.40 $
- Liste sélective des chèques : chèques no 26294 à 26325 pour un montant de 294 196.12 $
- Liste sélective des dépôts directs : dépôt no 938 à 979 pour un montant de 501 138.95 $
- Liste des prélèvements : no 1765 à 1826 pour un montant de 427 552.35 $

Le maire Monsieur Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-01-005 Engagement de dépenses / Janvier 2022

CONSIDÉRANT les engagements de dépenses déposés par les différents départements pour le mois de janvier 2022 ;

CONSIDÉRANT que les prix soumis sont présentés sans les taxes applicables et transport, s'il y a lieu ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Madeleine Caron, appuyé par le conseiller Hugo Guénette et résolu :

Que les engagements de dépenses suivants soient acceptés **:**

Administration	3 408.93 $
Aqueduc et égout	$
Sécurité publique	600.00 $
Transport	$
Urbanisme	$
Loisirs et bibliothèque	1 203.94 $

Que les listes d'engagements de dépenses fassent partie intégrante du procès-verbal sous la cote 2022-01-005.

Que le Directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert, soit autorisé à signer toute entente jointe en annexe auxdits engagements de dépenses ou à signer tout document permettant de donner plein effet aux présentes.

La présente résolution autorise également le versement de dépôts lorsqu'ils sont inscrits sur les documents joints en annexe.

Le maire Monsieur Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT DE RAPPORT :

Note au procès-verbal :

Le dépôt des activités de fonctionnement et d'investissements à des fins fiscales incluant les engagements financiers pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021, soit pour la période du 1er décembre 2021 au 31 décembre 2021 est déposé pour information aux membres du conseil.

Adoption du règlement 212-2021 décrétant la création d'un fonds de roulement

Note au procès-verbal :

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

AJOURNEMENT DE LA SÉANCE SI NÉCESSAIRE

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

2022-01-006 Abolir le poste de l'employé 14-0002

CONSIDÉRANT l'entente intervenue avec l'employé 14-0002 concernant le règlement de ses griefs ;

CONSIDÉRANT les termes de la lettre d'entente patronale-syndicale 2019-01 ;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil d'abolir le poste hybride qui avait été créé spécialement pour cet employé ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil peut désormais abolir ledit poste puisque ses griefs sont réglés et que cet employé n'est plus à l'emploi de la Ville ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Daniel-Luc Tremblay, appuyé par la conseillère Mélanie Lefebvre et résolu :

D'abolir le poste d'inspecteur et secrétaire d'urbanisme, poste hybride encadré par des conditions spéciales prévues par la lettre d'entente patronale-syndicale 2019-01.

Le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-01-007 Création d'un poste de préposé à l'urbanisme permanent et affichage du poste à l'interne et à l'externe

CONSIDÉRANT l'abolition du poste autrefois occupé par l'employé 14-0002 et régit spécialement par la lettre d'entente patronale-syndicale 2019-01 ;

CONSIDÉRANT qu'un poste de préposé à l'urbanisme, poste au statut temporaire, avait été créé jusqu'au règlement des griefs de l'employé 14-0002 ;

CONSIDÉRANT la volonté du Conseil, tenant compte du règlement d'entente intervenu avec l'employé 14-0002, de créer désormais un poste permanent de préposé à l'urbanisme ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Hugo Guénette, appuyé par le conseiller Alain Labelle et résolu :

De créer un poste permanent de préposé à l'urbanisme.

D'afficher ledit poste à l'interne pour cinq jours et de l'afficher à l'externe, au besoin.

Le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

TRANSPORT

2022-01-008 Offre de services pour le déneigement du chemin Parker entre l'auberge Misquah et le chemin Simpson par les services d'entretien Crêtes et Rémillard

CONSIDÉRANT l'offre de services reçue pour le déneigement du chemin Parker entre l'auberge Misquah et le chemin Simpson des Services d'entretien Crêtes et Rémillard ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Daniel-Luc Tremblay, appuyé par le conseiller Hugo Guénette et résolu :

Que le Conseil de la Ville de Gracefield accepte l'offre de services reçue des Services D'entretien Crêtes et Rémillard pour le déneigement du chemin Parker entre l'auberge Misquah et le chemin Simpson, et sablage en extra, pour un montant de 550.00 $ plus taxes applicables, le tout selon l'offre de services (devis) 10015, daté du 18 décembre 2021.

Que l'entrepreneur doit procéder au déneigement de manière à ce qu'il n'y ait plus jamais plus de 5 cm de neige au sol (cumulatif) sur ledit chemin.

D'autoriser le Directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert, à préparer et à signer une entente avec les Services d'entretien Crêtes et Rémillard pour l'exécution des travaux de déneigement.

Le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-01-009 Excavatech JL – Autorisation de paiement de la facture 004324

CONSIDÉRANT la facture 004324 reçue d'Excavatech JL le 26 octobre 2021, pour une différence de quantité pour le marquage au bordereau K.07.01, en lien avec la réfection de divers tronçons sur le chemin du Poisson Blanc ;

CONSIDÉRANT les informations reçues de Joel Lacroix, ing., suite à la facture 004324 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Labelle, appuyé par le conseiller Daniel-Luc Tremblay et résolu :

D'autoriser le paiement de la facture 004234, au fournisseur Excavatech JL, au montant de 4 659.80 $ plus les taxes applicables, concernant la différence de quantité pour le marquage au bordereau K.07.01 en lien avec la réfection de divers tronçons sur le chemin du Poisson-Blanc.

Le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-01-010 Programme d'aide à la voirie locale - PAVL – Volet ERL

CONSIDÉRANT la nécessité de finaliser l'aide financière relative au programme d'aide à la voirie locale 2021 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Hugo Guénette, appuyé par le conseiller Alain Labelle et résolu :

D'autoriser le Directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert et le maire Monsieur Mathieu Caron pour signer au nom de la Ville de Gracefield tout document relatif au Programme d'aide à la voirie locale 2021, volet entretien des routes locales (dossier 20214-83032-07-0794).

Le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

HYGIÈNE DU MILIEU

2022-01-011 Proposition de services professionnels pour de l'assistance technique à l'opération des ouvrages de traitement d'eau

CONSIDÉRANT qu'un des préposés à l'égout et l'aqueduc refuse par écrit de faire des gardes de soir et de fin de semaine :

CONSIDÉRANT que l'autre préposé ne peut pas faire toutes ces gardes de soir et de fin de semaine ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'avoir des services professionnels externes pour nous aider dans ce contexte ;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu une urgence du 29 décembre 2021 au 4 janvier 2022 puisque ni l'un, ni l'autre des préposés ne pouvaient faire lesdites gardes de soir et de fin de semaine pendant cette période ;

CONSIDÉRANT que le directeur général et greffier a fait effectuer, ces jours, par une firme externe afin que la Ville puisse remplir ses obligations en matière de potabilité de l'eau ;

CONSIDÉRANT que le directeur des Travaux publics a négocié une forme d'alternance entre cette firme externe et le préposé qui fait des gardes ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Labelle, appuyé par le conseiller Jean-Philippe Caron et résolu :

De ratifier l'entente signée par le Directeur général, Monsieur Sylvain Hubert, avec l'entreprise Aquatech ;

D'autoriser toute dépense effectuée dans le cadre de cette entente de service ;

D'autoriser le Directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert (ou le Directeur des Travaux publics, Monsieur Jocelyn Nault, lorsqu'autorisé par le premier) à sous-traiter les gardes de soir et de fin de semaine et toutes tâches de même nature à ladite firme Aquatech lorsqu'il le jugera à propos selon les circonstances.

Le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LOISIRS ET CULTURE

2022-01-012 Modification de la demande de permis de réunion pour le carnaval d'hiver 2022

CONSIDÉRANT que le Carnaval d'hiver qui devait se tenir les 21 et 22 janvier 2022 est reporté au 25 et 26 février 2022 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Mélanie Lefebvre, appuyé par le conseiller Daniel-Luc Tremblay et résolu :

D’autoriser le Directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert, pour procéder aux correctifs sur la demande de permis de réunion auprès de la Régie des Alcools, des courses et des jeux et que la dépense de 107,00 $ soit imputée au compte # 02 70110 499.

Le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

2022-01-013 Modification de la résolution 2021-12-497 pour les dates du carnaval d’hiver 2022

CONSIDÉRANT que le Carnaval d’hiver qui devait se tenir les 21 et 22 janvier 2022 est reporté au 25 et 26 février 2022 ;

CONSIDÉRANT que la coordonnatrice des loisirs a déposé un projet d’activités ;

CONSIDÉRANT que la programmation doit différer des autres années, dû à l’incendie du Centre récréatif et communautaire ;

CONSIDÉRANT que des dépenses doivent être prévues avant l’évènement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Madeleine Caron, appuyé par le conseiller Alain Labelle et résolu :

D’autoriser un montant de 10 950,00 $ plus les taxes applicables pour les dépenses reliées à cette activité et que les dépenses soient imputées au poste budgétaire 02 70110 499.

D’autoriser un dépôt pour garantir la réservation des activités ou fournitures, aux fournisseurs suivants :

- Poste Canada pour la publicité : 350,00 $ plus les taxes applicables
- Benoit Bélanger pour artificiers : 800,00 $ plus les taxes applicables
- Pyrotechnie pour la commande des feux : 4 000,00 $
- Société des Alcools du Québec : 500,00 $
- Métro Gracefield pour nourriture : 1 000,00 $
- Ultramar Gracefield pour bière : 1 000,00 $
- Location Gracefield pour équipement : 500,00 $
- DM l’équipeur pour les brimbales de pêche en herbe : 300,00 $
- Un montant de 3 000,00 $ pour différents fournisseurs locaux pour des prix de participation, soit pour : concours de bûcherons, prix pour le plus gros poisson et chaque enfant recevra un cadeau.

D’annexer la liste des dépenses à la présente.

Le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-01-014 Demande de financement fondation de la faune 2022-2023 – Programme d'ensemencement pour la relève à la pêche (PERP).

CONSIDÉRANT que le Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs offre une aide financière pour le Programme d'ensemencement pour la relève à la pêche (PERP) ;

CONSIDÉRANT que l'aide financière accordée est de 8$ / jeune initié pour la relève à la pêche ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Gracefield souhaite ensemencer le Lac-à-la-Barbue en septembre 2022 et faire l'organisation d'une activité de pêche blanche en hiver 2023 ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Gracefield souhaite contribuer avec une somme de 3 500,00 $ pour l'achat de truite.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Philippe Caron appuyé par le conseiller Daniel-Luc Tremblay et résolu :

D'autoriser le directeur général et greffier, monsieur Sylvain Hubert, à déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'ensemencement pour la relève à la pêche (PERP) et de signer tous les documents relatifs à cette dite demande.

Le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-01-015 Demande dans le cadre du programme d'emplois d'été Canada 2022

CONSIDÉRANT qu'Emploi et Développement social Canada octroie du financement dans le Cadre du Programme Emploi d'été Canada ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Gracefield souhaite offrir des expériences de travail aux jeunes afin de les aider à développer leurs compétences sur le marché du travail ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Hugo Guénette, appuyé par la conseillère Mélanie Lefebvre et résolu :

D'autoriser le Directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert, à déposer en ligne une demande dans le programme d'Emplois d'été Canada 2022 pour 3 étudiants. Soit deux étudiants à titre de préposés à l'urbanisme et un étudiant à titre de préposé aux loisirs.

Le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-01-016 Octroi du contrat suite à l'appel d'offres public numéro 08-2021 pour la fourniture de fleurs pour la saison estivale 2022 - Suivi de la résolution 2021-11-441

CONSIDÉRANT que la Ville de Gracefield a demandé des soumissions publiques pour la Fourniture de fleurs pour la saison estivale 2022 selon l'appel d'offres numéro 08-2021 ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Gracefield a reçu 2 soumissions;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Daniel-Luc Tremblay, appuyé par le conseiller Alain Labelle, et résolu :

D'octroyer le contrat pour la fourniture des fleurs pour la saison estivale 2022 à Pépinière Haute-Gatineau pour un montant de 3 708.75 $ plus les taxes applicables.

De permettre au Directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert, à signer tout document pouvant donner plein effet à la présente résolution.

Le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SÉCURITÉ PUBLIQUE

2022-01- 017 Schéma de couverture de risques en sécurité incendie (SRSCSI) – Rapport annuel d'activités 2020-2021 – An-4

CONSIDÉRANT que le Directeur du service incendie, Monsieur Michael Gainsford, est responsable de l'application du plan des mesures d'urgence, a complété et présenté le rapport annuel d'activités de l'An 4 (2020-2021), selon le schéma de couverture de risques en sécurité incendie ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Philippe Caron, appuyé par le conseiller Alain Labelle et résolu :

D'accepter le dépôt du rapport annuel d'activités (An 4) 2020-2021 du schéma de couverture de risques en sécurité incendie et d'en faire parvenir une copie au coordonnateur préventionniste, Monsieur Louis Gauthier de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau (MRCVG).

D’autoriser le Directeur du service incendie, Monsieur Michael Gainsford à signer ledit rapport.

Le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

2022-01-018 Appel d’offres public pour l’achat d’appareils respiratoires avec accessoires

CONSIDÉRANT la nécessité pour la Ville de Gracefield de remplacer des appareils respiratoires pour nos pompiers afin de respecter nos obligations en matière de sécurité incendie ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Daniel-Luc Tremblay, appuyé par la conseillère Madeleine Caron et résolu :

D’autoriser la direction générale à aller en appel d’offres public sur la SEAO pour l’acquisition d’appareils respiratoires avec leurs accessoires selon la norme NFPA1981 édition 2019.

Le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

RAPPORT DES COMITÉS

Comité activités de loisirs et bibliothèque

Comité Urbanisme et Office municipal de l’Habitation

Comité Logement en santé et R.I.A.M

Comité des Travaux publics

Comité du Service Incendie

Comité de Finances et du personnel

PÉRIODE DE QUESTIONS

Note au procès-verbal :

Une question a été posée….

CORRESPONDANCE

Du 13 décembre 2021 au 7 janvier 2022

1. CPTAQ. Demandes d'exclusion de la zone agricole
2. MMQ. Loi 202
3. MMQ. Concours inspiration en gestion des risques. (bâtiments vacants, délivrance de permis de construire, routes, gestion d'eau, véhicules, bâtiments municipaux, etc…)
4. MFFP. Programme ALUS.
5. AGRTQ. Le programme AccèsLogis en péril ?
6. CNESST. Loi 59 CNESST adopté.
7. BUREAU FORESTIER. Possibilité forestière de la période 2023-2028
8. FONDATION DE LA FAUNE. Projets réalisés.

VARIA

2022-01-019 Levée de la séance

Il est proposé par la conseillère Madeleine Caron et résolu :

De lever la présente séance à 19h37.

Le maire Monsieur Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le maire	Le directeur général et greffier
_____	_____
Mathieu Caron	Sylvain Hubert, notaire

<u>Approbation du procès-verbal :</u>

Je, Mathieu Caron, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le directeur général et greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et Villes.*

_____
Mathieu Caron
Maire